

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CAP Nationale de titularisation des agents administratifs de catégorie C du 04/07/2019

Le 27 juin 2019, le projet de loi dit de « transformation de la fonction publique » a été adopté dans une large mesure par le Sénat.

Par ce projet de loi, le gouvernement poursuit sa politique afin de mettre fin, à toute forme de solidarité au profit de la concurrence et de la privatisation du bien public.

Aujourd'hui, l'objectif des pouvoirs publics est simple : Externaliser, privatiser et abandonner des missions, supprimer des emplois, réduire par quatre le nombre des implantations, limiter l'accueil du public aux contacts dématérialisés, abattre notre statut, détruire le service public et ainsi, mettre à mal l'égalité de traitement des citoyens.

Depuis le début de l'année la destruction de notre administration se fait selon deux axes:

- la fin de la séparation ordonnateur comptable, le but est de donner des agents de la DGFIP aux collectivités, en vue de leur intégration dans des agences comptables dépendant de la fonction publique territoriale ou hospitalière. Cela n'a pas été un grand succès pour cette première année. Mais une grande braderie est déjà prévue l'année prochaine afin d'accélérer les transferts en facilitant grandement les conditions d'accueil dans les collectivités.
- La géographie revisitée qui prétend offrir un service de proximité plus important (augmentation des points d'accueil implantés en dehors des services) en tout cas c'est comme cela que la réforme est en train d'être vendue aux élus locaux. La réalité est tout autre. Ces points d'accueil seront au rabais et assurés une à deux demi journée par semaine, notamment dans le cadre des maisons de services au public.

Dans les faits, le démantèlement de notre administration est en marche. C'est la fermeture des trésoreries, les concentrations de services, les déplacements d'agents. Tout cela afin de concentrer les agents pour réduire les coûts de fonctionnement et faciliter les futures suppressions de nos missions.

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés - entre 18000 et 25000 - donne le vertige.

D'ici 5 ans, il n'y aura plus aucune trésorerie, il restera un SPFE par département, 2 SIE, un ou deux SIP... Ce plan au niveau national va supprimer plus de 3000 postes comptables.

Le gouvernement et la DG veulent aujourd'hui, avec la déconcentration de proximité (dont les cartes ont été publiées), porter le coup de grâce à la DGFIP.

Aussi nous pouvons évaluer les conséquences de ce plan à une suppression de plus d'un millier d'implantations (trésoreries et services fiscaux), dont le but est d'accélérer les suppressions massives d'emplois (120 000 fonctionnaires, dont 50 000 dans la Fonction Publique d'État, d'ici 2022) et de réduire nos missions de service public. Le gouvernement veut tromper l'opinion publique et les agents, en affichant davantage de points de contacts mais en oubliant de préciser qu'il ne s'agira que de simples permanences mensuelles ou hebdomadaires, réelles ou même virtuelles, un service public « low cost » assuré par des agents qui pourront ne pas être issus de la DGFIP, voire n'être pas des fonctionnaires ! La réalité est une diminution générale des services de proximité de pleine compétence de plus de 50% ! Les conséquences sont importantes pour les agents et les contribuables car tous les départements sont touchés !

Et bien que le ministre Darmanin ait déclaré qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée, les agents choisis pour intégrer les futures agences comptables au sein des collectivités territoriales et établissements publics de santé seront détachés d'office. De plus, ce détachement d'office est prévu par la loi de transformation de la Fonction Publique pour tout fonctionnaire dont la mission serait transférée, même vers le privé ! Pour les plus jeunes des cadres supérieurs, l'avenir est particulièrement sombre avec la réduction à peau de chagrin des postes de débouchés et la mise en concurrence promise avec des cadres du secteur privé. C'est la fin des carrières en interne avec la possibilité de promotion sociale.

Cette mobilité contrainte sera notamment permise par l'affectation au département avec la possibilité pour les directeurs de déplacer ou de bloquer les agents dans « l'intérêt du service ». La DG attend des agents et de leurs syndicats « une collaboration active pour construire ensemble le nouveau réseau de la DGFIP » (Ulysse, 6 juin 2019). Mais notre rôle n'est pas d'aider la DG et le gouvernement à liquider les droits et garanties des agents, nos missions et notre réseau.

Mais ne nous trompons pas, la CGT DGFIP continuera de mettre tout en œuvre pour créer un rapport de force dans l'unité d'action la plus large possible afin d'obtenir l'abandon de ce plan de destruction programmée de la DGFIP.

Dans ces conditions AUCUN agent ne sera épargné par l'une ou l'autre de ces réformes !

👉 LA CAP

● LES RÈGLES DE GESTION

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestion ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations/mutations unique.

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A,B et C.

Au final, c'est le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui sont remis en cause par l'administration.

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige que l'administration retire son projet.

● LE TEMPS DE PRÉPARATION

Le temps de consultation pour préparer les CAP Nationales a été réduit de manière drastique par l'Administration.

Pour cette CAP de titularisations seulement deux jours de préparations ont été attribué pour préparer 35 dossiers à examiner.

C'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans des conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels.

Les élus de la CGT Finances Publiques, condamnent ce recul et exigent le retour à un temps de consultation leur permettant de contrôler que l'Administration respecte les règles qu'elle a fixées et de préparer la défense des dossiers que les agents leur ont confiés.

● LE RECRUTEMENT PAR VOIE DE PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Pour l'année de recrutement 2017, seulement 97 agents sur 111 sont proposés au projet de titularisation.

En clair plus de 10 % des agents recrutés ne sont pas titularisés ! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.

La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

LA TITULARISATION DES APFIP 2^{ÈME} CLASSE

Il y a 35 dossiers présentés à la CAP. 3 prolongations de 6 mois, 21 renouvellements de stage et 11 licenciements secs .

La CGT est attachée au principe de la 2^{ème} chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme.

Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire.

Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... bref un agent livré clef en main !

La réalité est tout autre, les agents stagiaires doivent acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique qui ne dure que 6 semaines et une formation métier de 3 semaines.

Le complément de formation se fait dans sa majorité par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parviennent plus à effectuer correctement leurs missions.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation et nous vous le démontrerons tout au long de la CAP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFIP.

La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.

Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.